

Question écrite de M. Pierre Losio, du 12 mai 2004: «Respectera-t-on le legs Plantamour?»

Comment le Conseil administratif peut-il justifier l'ouverture prochaine d'une buvette à la campagne Mon-Repos dans un local occupé par le Service des espaces verts et de l'environnement, alors que le legs de M. Philippe Plantamour dit expressément:

«Je sou mets toutefois ce don à deux conditions:

1. (...)
2. Que la Ville ne pourra y installer ni café, ni restaurant, ni casino, ni kursaal, ni aucun établissement de cette nature, sous quelque nom que ce soit.»?

(Cf. *Mémorial* N° 21, 55^e année, page 760, séance du Conseil municipal du 11 mars 1898.)